

# La nouvelle circulaire Voynet-Le Pensec mobilise les éleveurs bretons

Par [Stanislas du Guerny](#)

Publié le 27 févr. 1998 à 01:01 – Les Echos

Constitué de 420 adhérents, chefs d'entreprise, salariés de la filière agroalimentaire, commerçants... le « Collectif emploi » présidé par Daniel Bellec, cadre dans une coopérative agricole, organise aujourd'hui dans la région de Morlaix un vaste rassemblement visant à protester contre la circulaire publiée en janvier dernier. Cosigné par Dominique Voynet et Louis Le Pensec, ce texte délimite la mise en oeuvre du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole et des moyens de leur résorption.

D'après le « Collectif emploi », où l'on trouve des représentants de groupes très connus de l'agroalimentaire, comme Glon mais aussi la Cooperl ou Tilly (filiale de BSA), les nouvelles règles instituées par les pouvoirs publics vont peser sur les effectifs. « *En effet, explique Daniel Bellec, la circulaire ramènera les productions hors sol porcines et avicoles au niveau de 1994, soit à un stade de 12 à 15 % inférieur à la situation actuelle.* » Car l'application du texte Voynet-Le Pensec, qui consiste à améliorer la qualité du sol et de l'eau des 71 zones d'excédents structurels (ZES) de Bretagne \_ il en existe seulement 77 au niveau national \_ obligera les éleveurs à freiner leur développement.

## 8.000 emplois menacés

Toujours d'après les membres de cette structure de lobbying, près de 8.000 postes salariés sont ainsi menacés. « *Et plus de 600 producteurs sont concernés* », poursuivent les protagonistes du « Collectif emploi », qui estiment à 23.000 le nombre d'actifs dépendant des filières bretonnes de production porcine et avicole (soit 50 % du total national). Mais ce souci récurrent des pouvoirs publics de stopper l'augmentation des volumes azotés, qui polluent notamment les eaux de surface et mettent la Bretagne trop souvent hors la loi en matière de distribution d'eau potable, trouve ses adeptes dans les professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne et lui-même exploitant agricole porcin dans les Côtes-d'Armor, Jean Salmon n'est pas loin d'approuver les mesures gouvernementales. Selon son analyse, « *elles obligeront les professionnels à se mettre tous dans la légalité sans pour autant stopper les possibilités d'extension des élevages, notamment pour les jeunes et les entreprises de petite taille* ».